

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 411 F au Collège Notre Dame pour le déplacement de 28 élèves à Fribourg du 26 avril au 2 mai 1999 (échange scolaire).

- 3 000 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 27 élèves à Nuremberg du 12 au 17 mai 1999 (échange scolaire).

Les subventions ne seront versées que sur présentation d'un compte rendu détaillé.

2 - Lors de sa réunion du 25 mai 1999, la Commission Municipale «Relations Internationales élargie» a décidé de proposer au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 F, d'une part à la Jeune Chambre Economique de Besançon pour son projet intitulé «Des Deux Roues ici pour Douroula», et d'autre part à l'Association Franche-Sylvanie pour son projet d'accueil à Besançon début juillet, de huit collégiens de Parva (Roumanie), lauréats du concours de rédaction française mis en place à son initiative.

Ces deux projets entrant parfaitement dans le cadre des actions de coopération décentralisée poursuivies par la Ville de Besançon en Afrique et en Roumanie, les membres de la Commission souhaitent que la Ville de Besançon les soutienne financièrement.

En cas d'accord, la dépense, soit 20 411 F, sera imputée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574.94036 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Internationales et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999